



Livret d'accueil

S3A9S 40

*

*Pôle Sensoriel
des Landes*

Votre enfant est accueilli au sein du *Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Inclusion Scolaire des Landes (S3AIS 40)*. Sur le plan administratif, c'est un *Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile (SESSAD)*, géré par l'*Institut Régionale des Sourds et Aveugles de Bordeaux*. Le service est affilié à la *Fédération Nationale pour l'Insertion des Personnes Sourdes et Aveugles en France (FISAF)*.

Nous vous proposons de découvrir au travers de ce livret le fonctionnement du service.

1] Les bénéficiaires

Le Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Inclusion Scolaire s'adresse aux enfants et adolescents déficients visuels de 3 à 20 ans, domiciliés dans le département des Landes, scolarisés dans les établissements scolaires privés et publics (écoles, collèges, lycées) en proximité du domicile familial.

2] L'admission

L'admission dans ce service est soumise à la décision de la **CDAPH** (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Après la notification et chaque année, la famille et l'équipe du S3AIS (avec l'accord d'accompagnement par le consentement éclairé) procède à une phase d'évaluation des capacités visuelles fonctionnelles dans différents domaines (orthoptique, aides techniques, AJV, locomotion, ...). Ces évaluations vont nous permettre de comprendre et de faire comprendre à nos partenaires institutionnels (inspection académique, enseignants de l'éducation nationale, MLPH, associations...) comment votre enfant utilise sa vision dans la vie de tous les jours, à l'école et à la maison. A partir de ces éléments, la famille, avec le soutien de l'équipe pluridisciplinaire du S3AIS, va élaborer un **Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)**. Ce projet déterminant les axes de travail et moyens d'intervention des professionnels tout au long de l'année.

3] L'équipe

L'équipe du S3AIS est constituée de :

Une directrice	Chantal Arnaud
Un directeur Adjoint	Olivier ADAM
Une responsable qualité	Sophie Latournerie
un éducateur spécialisé	Recrutement 2013
un médecin ophtalmologiste	Mr Gerimi
une psychologue	Marina De Villeneuve
une orthoptiste	En cours de recrutement
un transcripateur de documents et une secrétaire	Christel Chaboche
un formateur informatique « adaptée »	Benjamin Nagel
2 enseignants spécialisés CAEGADV et CAPA-SH	David Pelletier et Hélène Beaumatin
Un rééducateur en activité de la vie quotidienne et Instructrice en locomotion	Marie Anne Deville
Une assistante de service social	Lucile Delmas

4] Les objectifs

L'ensemble des professionnels a pour objectif de donner à l'enfant ou l'adolescent tous les moyens d'accéder à une autonomie maximale dans les situations qu'il rencontre au quotidien : à l'école, dans sa famille, dans ses relations avec les autres, dans ses activités sportives ou de loisirs.

Les interventions proposées se déroulent dans des lieux différents, en fonction des attentes et des besoins de l'enfant et de sa famille.

- **à l'école** : implication dans les réunions de suivi de la scolarité, soutien individualisé par les enseignants spécialisés, adaptation des documents scolaires, sensibilisation de l'équipe enseignante, sensibilisation des camarades de classe, intervention des rééducateurs (temps du repas, déplacements, ...), observations en classe, étude de l'accessibilité, ergonomie....
- **au service** : rééducation orthoptique, soutien psychologique, formation à l'apprentissage des aides techniques, activités adaptées en groupe, groupe de parole,
- **à domicile** : séances de rééducation en AVJ, conseils d'adaptation de l'environnement ...
- **dans l'environnement proche** : séances de locomotion, intervention dans les clubs sportifs ou de loisirs

5] Projet individualisé d'accompagnement

Le projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) est construit à partir des attentes et des besoins de la famille et de l'enfant. Le S3AIS proposant un accompagnement sous la forme d'un appui technique pour favoriser la réalisation de ce projet multidimensionnel. C'est bien la famille qui impulse et propose un projet et non pas le service, car celui-ci n'a pas vocation à se substituer à la famille.

Le Projet Individualisé d'Accompagnement doit :

Rappeler la situation de l'enfant : nature et incidences fonctionnelles de la déficience sur son autonomie et sa participation sociale

Fixer les objectifs de l'intégration scolaire de l'enfant

Indiquer les aménagements apportés à la scolarité : aides techniques, aides optiques, apprentissages spécifiques (locomotion, AVJ)

Spécifier les modalités des interventions auprès de l'enfant : mode et rythme d'intervention de l'équipe éducative, rééducative ou paramédicale lors du temps de classe et/ou à la maison

Déterminer les modalités de la concertation : rythme des concertations entre l'équipe du S3AIS et la famille afin de donner des informations détaillées sur l'évolution de l'enfant

Calendrier		
①	Dès la rentrée scolaire	Co-construction du projet, rédaction
②	Vacances de la Toussaint	Finalisation du projet, relecture par la famille, et retour signé du document au service
③	Tout au long de l'année	Mise en œuvre du projet
④	Mai-Juin-juillet	Co-Evaluation du projet

6] La socialisation à l'école maternelle et la scolarisation à l'école primaire

La scolarité doit être adaptée à chaque situation pédagogique rencontrée par l'enfant. L'association des techniques de compensation et d'une pédagogie adaptée doit rendre possible la poursuite de la scolarité en milieu ordinaire sans discrimination, en tenant compte des capacités et des incapacités particulières de l'enfant.

7] La scolarisation au collège et au lycée

L'accès à la scolarité en secondaire se caractérise par une modification profonde des habitudes scolaires et de vie des jeunes déficients visuels.

Il s'agit en effet de comprendre les approches pédagogiques variées. Au collège, le nombre d'enseignants est important. Le service doit alors permettre de faciliter la compréhension par le jeune déficient visuel des approches pédagogiques différentes selon les enseignants et de bien faire comprendre les attentes de chaque discipline.

Définir des outils compensatoires adaptés à la situation de l'élève : la proposition d'outils compensatoires (optique ou technique) doit se faire au regard des contraintes scolaires. Il faut donc étudier et mettre en relation les demandes des enseignants, les attentes du jeune et de sa famille ainsi que les contraintes du site scolaire avec le matériel. Celui-ci déterminé lors des évaluations des capacités visuelles fonctionnelles du jeune déficient visuel.

8] L'intervention des professionnels

a) *La coordination et le fonctionnement du service* : **UN DIRECTEUR ADJOINT**

b) *L'évaluation et le suivi médical* : **UN MEDECIN OPHTALMOLOGISTE**

Le médecin ophtalmologiste a pour mission d'effectuer une évaluation complète de la déficience visuelle à divers moments : bilan initial ou diagnostic, bilan annuel et suivi régulier de l'enfant. Des résultats de ces bilans vont dépendre les rééducations et les interventions des autres membres de l'équipe. La coordination et la prescription des différentes actions sont assurées par le médecin ophtalmologiste, garant du projet médical et paramédical. Il assure les liaisons avec l'environnement médical : médecin traitant, médecin hospitalier, médecin ophtalmologiste qui suit l'enfant... et peut être amené à participer à l'information et à la sensibilisation des partenaires sur la déficience visuelle, ses conséquences et ses traitements.

c) *La mise en place des stratégies de compensation en locomotion* : **Instructeur en locomotion**

L'apprentissage des techniques de locomotion vise à permettre aux enfants déficients visuels de se déplacer avec sécurité, autonomie et aisance dans des environnements familiers ou non. Il permet :

- De découvrir et d'acquérir un patrimoine de connaissances concernant son environnement
- De faciliter l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle
- De contribuer à l'épanouissement de sa personnalité

Lors de cet apprentissage, les différents sens vont être sollicités afin de venir étayer et/ou remplacer la fonction visuelle (olfactif, tactile, auditif...). Ainsi l'apprentissage des techniques de locomotion s'articule autour de plusieurs axes de travail que ce soit en extérieur ou en intérieur :

- Analyse de l'environnement et stratégies d'orientation
- Développement et entraînement des sens de compensation
- Apprentissage des techniques d'utilisation d'outils de compensation (cane de détection, monoculaire, technique de guide, balayage visuel....)
- Utilisation optimale des capacités visuelles fonctionnelles (en coordination avec les professionnels de la basse vision)

d) la mise en place des stratégies de compensation par le geste : **le rééducateur en Activité de la Vie journalière**

La réadaptation en Activité de la Vie Journalière (AVJ) vise à permettre à l'enfant de s'approprier ou se réapproprier des techniques lui permettant d'être autonome dans sa vie quotidienne. Le rééducateur (l'avejiste) va proposer à l'enfant et à sa famille de mettre en place des stratégies de compensation en s'appuyant sur le patrimoine culturel de l'enfant, ses compétences, son désir, son projet...

Les domaines de l'intervention en AVJ sont vastes (cuisine, indépendance à table, loisirs, communication, repères tactiles, reconnaissance des pièces et des billets, utilisation d'aides optiques...). L'accompagnement en AVJ va lui aussi utiliser les capacités cognitives sensorielles, motrices et visuelles de l'enfant et il est primordial que l'intervention soit réalisée en collaboration avec les autres professionnels intervenant auprès de l'enfant et de sa famille (orthoptiste, psychologue.....). En aucun cas, il ne s'agit d'imposer des techniques. Elles sont présentes pour servir de base à une construction de l'enfant vers son autonomie.

e) *Le développement de la vision fonctionnelle* : **UNE ORTHOPTISTE**

La stimulation visuelle a pour but d'aider l'enfant malvoyant à découvrir et utiliser sa vision pour se développer. A l'aide d'expériences visuelles variées et progressives en fonction de ses capacités, il est mis en situation d'utiliser sa vision et de donner un sens à ce qu'il perçoit visuellement.

Globalement, la stimulation visuelle cherche à parcourir les étapes suivantes du développement visuel :

- susciter une réaction et un intérêt visuel
- déplacer le regard et chercher une lumière
- Etre en capacité de suivre visuellement une cible
- regarder, s'intéresser à ce qui est dans l'environnement immédiat, utiliser les mouvements de la tête et du corps pour projeter son regard
- se déplacer, se mouvoir, atteindre un but (s'appuyer...)
- reconnaître des objets, des images
- construire, explorer, s'organiser pour arriver à ses fins

Une évaluation des capacités visuelles fonctionnelles. Ce travail d'entraînement, de stimulation permet à l'enfant de connaître et comprendre l'environnement et de le maîtriser. Toutefois, une phase d'évaluation des capacités visuelles fonctionnelles de l'enfant est indispensable avant toute mise en œuvre d'un programme de rééducation en basse vision.

e) *Aides techniques palliatives* : **UN TECHNICIEN-FORMATEUR EN AIDES TECHNIQUES**

Le technicien a pour objectif d'évaluer les outils compensatoires adaptés à la vision fonctionnelle de l'enfant et d'entreprendre le cas échéant une formation à leur utilisation et de faire le point sur l'utilisation des aides techniques à la maison.

Le technicien va approfondir les points suivants :

- **Difficultés rencontrées actuellement**
- **Consultation des documents en noir dactylographiés**
- **Consultation des documents avec une aide**
- **Capacité de lecture et de relecture**
- **Manipulation sur informatique**
- **Matériel adapté**
- **Besoin en formation.**

L'accompagnement familial

f) **UNE ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL**

L'assistante de service social de par sa position dans le dispositif doit être en capacité de faire le lien entre la famille et les différentes structures et les professionnels du service. Elle va être le garant auprès de la famille de la cohérence du projet.

Elle est chargée d'établir une relation de soutien axée sur l'écoute, la compréhension des difficultés rencontrées par la famille. Elle accompagne les familles dans leurs démarches, les informe de leurs droits et des possibilités d'accès aux aides techniques et financières. Mais son rôle s'inscrit dans une démarche globale en rapport avec les habitudes de vie et aux rôles sociaux au sein d'une communauté :

- Besoins d'informations des familles
- Ressources à mobiliser pour favoriser la participation sociale
- Rendre accessible les ressources de la collectivité.

En lien avec les autres membres de l'équipe (psychologue, éducateur, rééducateurs, ...) elle va également contribuer à la mobilisation des compétences individuelles et sociales de l'enfant pour favoriser, le développement de son autonomie et à son inclusion dans son environnement.

g) UN EDUCATEUR SPECIALISE

L'éducateur spécialisé va contribuer à construire et mettre en œuvre l'offre de soin et d'accompagnement, dans le cadre du **Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)**. Il va créer **UNE SYNERGIE** avec les autres professionnels composant le plateau technique du S3AIS. Son rôle, en lien avec les autres membres de l'équipe, consiste à favoriser l'inclusion sociale de l'enfant dans son environnement de proximité. Il va mettre en place avec l'enfant et sa famille des actions de participation à des activités extra scolaires (sport, musique, bibliothèque, sorties culturelles, ...) au sein des associations de son quartier ou de la ville. Il va organiser ou animer des rencontres entre les jeunes déficients visuels du service autour d'un thème commun afin de permettre un échange d'expériences par la connaissance des difficultés d'intégration rencontrées par la plupart des enfants et adolescents.

h) *Le suivi pédagogique* : **DEUX ENSEIGNANTS SPECIALISES**

Le service dispose de deux enseignants spécialisés. Ils interviennent de la manière suivante :

- Information et sensibilisation sur l'incidence de la déficience visuelle sur le plan scolaire
- Participation avec les enseignants à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation et à l'évaluation des besoins
- Réflexion et concertation sur l'adaptation des documents scolaires et de la démarche pédagogique

Auprès des élèves

- Soutien hebdomadaire à l'élève intégré dans l'organisation de son espace, dans l'acquisition de méthodes de travail efficaces dans certaines disciplines souvent complexes pour l'enfant ou l'adolescent : géométrie, histoire-géographie, biologie...
- Apprentissage de techniques palliatives et de stratégies adaptées en complémentarité avec l'orthoptiste, « l'avéjiste » (rééducateur en autonomie de la vie journalière) et l'institutrice en locomotion : exploration visuelle des documents, maîtrise des techniques brailles ou informatiques, utilisation des matériels optiques, ...

Une action cohérente doit passer par une nécessaire synergie des différentes actions menées auprès de l'enfant. Elle nécessite des rencontres régulières et formalisées entre les différents professionnels. La participation de l'enseignant spécialisé aux réunions d'équipe et de synthèse est donc indispensable pour éclairer les autres professionnels sur la réalité scolaire du jeune, ses difficultés spécifiques et les effets des rééducations proposées par le S3AIS. Il pourra ainsi apporter aux professionnels spécialisés des éléments importants afin d'optimiser les rééducations et les apports techniques.

i) Le partage de difficultés et d'expériences : UNE PSYCHOLOGUE

La psychologue du service a pour mission de proposer un lieu de parole pour les enfants et adolescents, mais aussi pour les parents. Il peut être individuel ou sous forme d'entretiens en petits groupes de paroles qui vont venir mutualiser le vécu et les expériences acquises par les familles autour de la déficience visuelle. En effet, même si le principe de l'intégration scolaire semble la solution la plus adaptée au bien être, à l'apprentissage et à l'acquisition de l'enfant présentant une déficience visuelle, l'expérience de professionnels œuvrant dans ce domaine met en lumière la nécessité pour ces enfants, notamment pour les adolescents, de se retrouver pour échanger sur leur spécificité de malvoyants ou non voyants et les difficultés qui en découlent.

j) La transcription de documents adaptés : UN TRANSCRIPTEUR

Le professionnel (transcripteur spécialisé) aura pour mission de transcrire et d'adapter les « documents pédagogiques ».

Le transcripteur permet :

- d'adapter de manière individualisée en gros caractères des ouvrages, manuels scolaires pour les personnes malvoyantes,
- d'adapter en relief les cartes et schémas,
- d'effectuer des transformations de formats de fichiers pour faciliter et simplifier l'accès aux documents,
- de transcrire en braille (intégral ou abrégé) tout type de document pour les personnes non-voyantes.

9] Une Démarche qualité

Le service va proposer chaque année aux familles un questionnaire « Qualité » pour recueillir leurs avis sur le fonctionnement du S3AIS.

A titre individuel, les familles ont toute liberté d'adresser une plainte auprès de la responsable qualité de l'IRSA.

Sophie Latournerie

156 boulevard du Président Wilson

33 000 Bordeaux

10] Partenariat

Le service travaille en étroite collaboration avec le **CAMSP** (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) de DAX et le C.S.E.S Alfred Peyrelongue (12 rue Alfred de Musset Ambarés).